



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2020**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Patricia PALMONT
Date de convocation : 29 Septembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 40
Nombre de procuration : 04

Extrait n°CC-10-2020/140

Objet : Désignation des représentants de CAP Nord Martinique au Comité de l'Eau et de la Biodiversité.

ETAIENT PRESENTS :

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Norbert MONSTIN, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Kristelle RISAL, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHE, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPFILE, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séances : Jenny DULYS-PETIT, Josette MASSOLIN.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Stéphane LORDELOT à Sylvie PALCY, Séverine TERMON à Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPFILE, Christian RAPHA à Lucien SALIBER

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Félix ISMAIN, Stéphane LORDELOT, Justin PAMPFILE, Pamela PATRON, Alfred MONTHIEUX, Danielle ABBOTT épouse NOMEI, Belfort BIROTA, Jiovanny WILLIAM, Séverine TERMON, Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et le décret n°2017-401 du 27/03/2017 qui ont mis en place les comités de l'eau et de la biodiversité dans les DOM ;

Considérant le renouvellement des instances communautaires, à la suite des élections municipales et communautaires de mars et juin 2020 ;

Considérant que le Comité de l'eau et de la biodiversité est une instance d'information, d'échange et de consultation sur l'ensemble des sujets liés à la biodiversité terrestre, littorale ou marine. Il assure les missions du comité de bassin dissous.

Considérant que dans le cadre de la gouvernance, la représentation des communes et groupements de communes se décline commune suit :

- Trois délégués pour les communes.
- Six délégués pour les groupements de collectivités compétents en eau potable et assainissement (2 pour CAP Nord Martinique, 2 pour la CACEM, 2 pour la CAESM).
- Un délégué pour les groupements de collectivités territoriales compétents en matière de protection du patrimoine naturel.

Considérant que l'Association des Maires désigne les membres sur proposition de CAP Nord Martinique ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président ;

Considérant les candidatures de Messieurs Christian PALIN et Jean-Baptiste ROTSEN.

Considérant que Messieurs Christian VERNEUIL et Sylvain HOICHE souhaitent tous les deux être le troisième représentant de CAP Nord Martinique au sein du Comité de l'Eau et de la Biodiversité ;

Considérant les résultats du vote effectué pour départager ces deux candidats, à savoir :

Nombre de votants : 44
Christian VERNEUIL : 21 voix
Sylvain HOICHE : 18 voix
Abstentions : 02
Blancs : 03

Considérant la liste ainsi constituée :
Christian PALIN
Jean-Baptiste ROTSEN
Christian VERNEUIL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

De désigner les élus suivants pour représenter CAP Nord Martinique au sein du Comité de l'Eau et de la Biodiversité :

- 1 - Christian PALIN
- 2 - Jean-Baptiste ROTSEN
- 3 - Christian VERNEUIL

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 42
Contre : 00
Abstention : 02
 Abstention déclarée : 02
Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 22 OCT. 2020

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

